

SudRetour - Aide au recrutement

NOUVELLE-CALÉDONIE PROVINCE SUD

Présentation du dispositif

Ce dispositif est le volet "entreprise" du programme SudRetour mis en place par la province Sud. Intégrée au Code des aides pour le soutien de l'économie (CASE), cette aide financière vise à inciter les employeurs locaux à recruter des résidents revenant sur le territoire, en compensant une partie du coût initial d'embauche.

Conditions d'attribution

À qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux entreprises dont le siège social et l'activité principale sont situés sur le territoire géographique de la province Sud.

— Critères d'éligibilité

Pour bénéficier de l'aide, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- Être en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.
- Recruter une personne qui répond aux critères d'éligibilité du volet "aide au transport SudRetour".
- Conclure un contrat de travail en CDI ou en CDD d'une durée minimale de six (6) mois.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le dispositif soutient l'embauche de résidents de retour en Nouvelle-Calédonie.

L'entreprise bénéficiaire s'engage à maintenir l'emploi pendant toute la durée du contrat prévu.

— Dépenses concernées

L'aide participe au financement du coût salarial du nouveau collaborateur.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclues du dispositif les entreprises relevant des secteurs suivants:

- Agriculture et élevage.
- Sylviculture.

- Pêche.
- Aquaculture d'eau douce et marine.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

— Montant de l'aide

L'aide prend la forme d'une subvention dont le montant correspond à la prise en charge d'un mois de salaire brut augmenté des charges patronales.

Ce montant est plafonné à 2,5 fois le Salaire Minimum Garanti (SMG).

— Cumul possible

Cette aide n'est pas cumulable avec les autres mesures d'aides à l'emploi de la province Sud ni avec celles du code des aides pour le soutien de l'économie (CASE).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

La demande doit être déposée en ligne via le formulaire dédié sur le site de la province Sud.

— Éléments à prévoir

Le dossier de demande doit comporter les pièces justificatives suivantes:

- Le contrat de travail signé.
- L'identité complète de la personne recrutée (Nom Prénom).
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- Le numéro RIDET de l'entreprise.
- La dernière déclaration nominative trimestrielle.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - Situation - Réglementation
 - A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

NOUVELLE-CALÉDONIE PROVINCE SUD**Nouvelle-Calédonie - Province Sud**

- 9 route des Artifices Baie de la Moselle

BP L1

98849 NOUMÉA

Téléphone : (687) 20 30 40

Déposer son dossier

- <https://www.province-sud.nc/form/aide-au-recrutement-pour-les-beneficiaires-de-laide-au-retour-en-province-sud>